

PUBLIE LE 17/12/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

Délibération n° DEL2024_199

OBJET : Grille tarifaire 2025 des services liés à la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés

Exposé

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé, pour la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés, au titre de l'année 2025, les tarifs suivants :

Valorisation des déchets végétaux – Vente de compost et de déchets végétaux broyés :

Afin de pérenniser le fonctionnement de la plateforme de compostage, sise au site du Becquet à Cherbourg-en-Cotentin, il est nécessaire d'écouler le compost en le proposant à la vente.

La quantité minimum d'achat est fixée à 1 tonne.

Les personnes intéressées peuvent enlever le compost à la plateforme de compostage. Une livraison dans l'agglomération est également possible en pied de champ, pour un minimum de 10 tonnes achetées.

Afin d'assurer l'équité pour les livraisons sur l'ensemble du territoire, un prix unique par rotation est préféré à des tarifs variant en fonction du kilométrage.

Compost criblé au diamètre de 30 mm – Norme NFU 44051.

En cas d'humidité supérieure à 50 %, une réduction de 10 % sur les tonnages facturés est effectuée.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les prix sont fixés comme suit :

	Prix HT à la tonne		
	< à 50 t	Entre 50 et 100 t	>= à 100 t
Compost pris sur place	4,70 €	4,30 €	3,20 €
<i>Evolution</i>	<i>1,4 %</i>		
Déchets végétaux broyés	3,30 €	3,00 €	2,50 €
	Prix par rotation (net de taxe)		
Livraison sur le territoire de l'agglomération (pour 10t minimum)	70 €		

Apports professionnels en déchèteries :

Conformément au règlement intérieur des déchèteries communautaires – Livre II : Conditions d'accueil des professionnels en déchèteries, un accès pour les « professionnels », sous conditions financières et de facturation aux déchèteries pour tout apport de déchets onéreux pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin, est autorisé.

Il s'agit principalement des encombrants, des résidus issus de l'entretien des jardins (tontes, pelouses, branchages...), des souches.

Cette disposition nécessitant des dispositifs de pesage et/ou de traçabilité, seules les déchèteries de Bricquebec-en-Cotentin, Gréville-Hague, Héauville, Portbail-sur-Mer, Tourlaville, Valognes et Varouville sont habilitées à accepter les professionnels.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la grille tarifaire applicable dans les déchèteries précitées habilitées à accepter les apports professionnels payants, est la suivante :

		Prix net / t	Prix net / m3	Evolution
Apports payants	Gravats	84,20 €	117,90 €	1,4 %
	Encombrants	300,00 €	90,80 €	50,22 %
	Pelouses	65,67 €	20,69 €	73,32 %
	Branchages	82,42 €	16,64 €	52,69 %
	Souches	160,00 €	80,00 €	-1,19 %
Apports gratuits	Ferrailles / métaux		Gratuit	
	Cartons		Gratuit	
	DEE		Gratuit	
	Déchets d'éléments d'ameublement		Gratuit	
	Batteries / piles et accumulateurs		Gratuit	
	Lampes et ampoules		Gratuit	
	Textiles		Gratuit	
	Bois		Gratuit	
	Huiles de vidanges		Gratuit	
	Huiles de friture		Gratuit	
Apports interdits	DASRI		Interdit	
	DDS		Interdit	
	Amiante – Fibrociment		Interdit	
	Pneumatiques		Interdit	
	Extincteurs		Interdit	
	Bouteilles de gaz		Interdit	
	Produits pyrotechniques		Interdit	
	Déchet de véhicules hors d'usage		Interdit	
Autres prestations	Location de bennes 10, 30 ou 35 m3	210,00 €		1,16 %
	Dépôt non autorisé, refus de pesée	350,00€		48,94 %

Service de broyage à domicile :

Les collectivités doivent oeuvrer pour réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin propose un service de broyage à domicile des branchages. Ce dernier permet de limiter les apports de branchages en déchèteries, mais surtout de leur redonner une mission de ressources en valorisant le broyat comme paillage ou comme apport de matières sèches dans le composteur.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2025, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Forfait broyage – 1 ^{ère} heure	36,50 € net
Broyage ½ heure sup au-delà de la 1 ^{ère} heure	44,00 € net
Broyage par heure sup au-delà de la 1 ^{ère} heure	77,00 € net

Soit une évolution de 0,4379 %

Collecte :

A compter du 1er janvier 2025, un forfait de 160 € net de taxe est appliqué lorsqu'une collecte exceptionnelle est réalisée pour des déchets déposés de manière non conforme au règlement du service de collecte en vigueur.

Tarifs apports site de transfert du Becquet :

	Prix net / t
OMR	200,00 €
EMR	275,00 €
EMR hors qualité à retriier et à traiter	350,00 €

Ces tarifs sont applicables pour des apports extérieurs et dans des cas particuliers sous réserve de l'accord préalable de la collectivité.

Tarification redevance spéciale terrains de loisirs :

A compter du 1^{er} janvier 2025, pour les terrains de loisirs, il est proposé un forfait annuel de 70,20 € (*soit une évolution de 3%*) net de taxe, par parcelle, tarif de base pour 90 jours.

Les fréquences de collecte pour ces terrains de loisirs sont celles appliquées pour les habitations situées dans la même zone géographique.

Tarification redevance spéciale camping :

La redevance spéciale camping a été instituée par délibération lors du conseil communautaire du 6 décembre 2022.

La base de facturation proposée est le nombre de nuitées que les campings, quelle que soit leur taille, déclarent dans le cadre de la perception de la taxe de séjour.

Le tarif appliqué est sur la fréquence maxi proposée et appliquée sur la période juillet et août.

Les 4 et 5 passages par semaine du lundi au vendredi ne pourront être proposés qu'aux campings de grande capacité. Pour les autres campings, la possibilité de fréquence ne pourra pas excéder 3 passages.

Aussi, à partir du 1^{er} janvier 2025, les tarifs sont les suivants :

Prix de la nuitée par fréquence des collectes (net de taxe)					
	1 passage /semaine	2 passages /semaine	3 passages /semaine	4 passages /semaine	5 passages /semaine
Prix de base	0,32 €	0,35 €	0,39 €	0,43 €	0,47 €

Soit une évolution de 3 % due aux évolutions des coûts de traitement et de la TGAP.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 171 - Contre : 0 - Abstentions : 11) pour :

- **Instaurer** les tarifs proposés pour les prestations de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés,
- **Décider** d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

12 DÉCEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 29/11/2024

Envoi Complémentaire le 05/12/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 155

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 18h35), FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam (A partir de 18h29), HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h29), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie (A partir de 18h58), HOULLEGATTE Valérie (A partir de 19h07), HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel (Jusqu'à 19h30), LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE

Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN F
MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Her
Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, OLIVIER Stéphane,
PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (A partir
de 18h29), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), POIGNANT Jean-
Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ
Fabrice (A partir de 18h57), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François,
SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc,
SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane (A partir de
18h29), TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSELIN
Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à RONSIN Chantal, ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, BALDACCI
Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de
20h24), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine,
DIGARD Antoine à MAHIER Manuela, DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie,
HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à MARGUERITTE
Camille (Jusqu'à 18h58), HOULLEGATTE Valérie à VANSTEELANT Gérard (Jusqu'à
19h07), HULIN Bertrand à VARENNE Valérie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry,
LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie, LEFAIX-VERON Odile à LELONG Gilles,
LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMONNIER Thierry à SOINARD Philippe, MARTIN-
MORVAN Véronique à LEFER Denis, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert,
PLAINEAU Nadège à HAMEL Estelle (A partir de 20h00), PROVAUX Loïc à CASTELEIN
Christèle, TARIN Sandrine à FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), VASSAL Emmanuel à
SOURISSE Claudine.

Absents/Excusés :

BRANTHOMME Nicole, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, LE PETIT Philippe, LE
POITTEVIN Lydie, PERROTTE Thomas, PIC Anna, SIMON François, VIVIER Nicolas.